

# Commune de Lauwin-Planque

## ARRÊTÉ

### Restriction temporaire de la circulation Rue de la Fontaine

#### Le Maire de Lauwin-Planque,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L 115-1 et L 141-10,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation dans la rue de la Fontaine ,  
durant les travaux de création, réparation réseau électrique souterrain, effectués par l'entreprise ROTEL  
CHEZ SIG IMAGE – Tech Izarbel-2 Allée Théodore Monod – 64210 BIDART.

## ARRÊTÉ

**Article 1<sup>er</sup>** : du 18 mars 2024 au 26 avril 2024 , la circulation sera restreinte dans la rue de la Fontaine, aux abords du chantier relatif aux travaux création, réparation réseau électrique souterrain.

**Article 2** : L'organisation de la circulation sur la voie désignée ci-dessus sera la suivante :

- **Rétrécissement de la chaussée,**
- **Circulation alternée par feux tricolores,**
- **Vitesse limitée à 30 km/h,**
- **Interdiction de stationner au droit du chantier,**
- **Interdiction de dépasser.**

**Article 3** : La signalisation, l'organisation et la sécurisation nécessaires à ces restrictions de circulation seront posées et entretenues durant toute la durée du chantier par l'entreprise ROTEL CHEZ SIG IMAGE – Tech Izarbel-2 Allée Théodore Monod – 64210 BIDART.

**Article 4** : Le responsable technique est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont ampliation sera adressée à M. le Commissaire Central de Police de Douai, et à l'entreprise ROTEL CHEZ SIG IMAGE – Tech Izarbel-2 Allée Théodore Monod – 64210 BIDART.

Fait à Lauwin-Planque,  
le 5 mars 2024

Sonia VALLET,  
Maire de LAUWIN-PLANQUE

